



En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 50

## Séance du 19 janvier 2026

Le dix-neuf janvier Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
/  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
de GUÉBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, GUIARD Philippe, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
ROSSIGNOL Didier, suppléant  
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
GARBE Pascale, titulaire  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
GUILLET Vincent, titulaire  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
/  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
/

Étaient excusés : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), RAGARU Edit (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), PENE Loïc (St-Aignan-Sur-Roë), BOURBON Aristide (St-Martin-du-Limet), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MADIOT Isabelle (Suppléante - St Saturnin du Limet), BEUCHER Clément (St-Poix), JULIOT Thierry (la Rouaudière), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), BEDOUET Gérard (St-saturnin-du-Limet)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET  
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Edit RAGARU a donné pouvoir à Aurélie MAHIER  
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Secrétaire de Séance : Élu M. Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2026-01/07 : ENVIRONNEMENT

**Séance du : 19 janvier 2026**

**OBJET 2026-01/07 : ENVIRONNEMENT**

**SENTIERS DE RANDONNÉES - DEFINITION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN 2026 – ENGAGEMENT DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**Commentaires :** \* sortie de *Richard CHAMARET* et retour de *Philippe GUIARD*

Richard CHAMARET ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs

Ce qui porte le nombre de présents à : **(45)** et le nombre de votants à : **(50)** par le jeu des pouvoirs

**M. Pierrick GILLES**, Vice-Président en charge de la Voirie et des Déchets ménagers, rappelle au conseil communautaire que la commission « Voirie » réunie le 4 novembre 2025 a défini l'enveloppe budgétaire 2026 pour les sentiers de randonnées pour un total de 71.385 € TTC détaillée comme suit :

- 20 525€ TTC** pour les prestations d'entretien des dépendances vertes de la Voie Verte (37 km). Marché de prestations de services 2024-2027 avec l'entreprise SARL DELHOMMEL (3 broyages des bermes/an + 1 débroussaillage des talus et fossé/an + 1 élagage des haies/an)
- 22 780€ TTC** pour les prestations d'entretien des sentiers de randonnées (65 km) comprenant 4 broyages du sol /an + débroussaillage et élagage des haies au besoin). Les travaux d'entretien sont réalisés dans le cadre d'un marché de prestations de services de 4 ans. Pour la période 2026-2029, un nouveau marché devra être lancé. 4 communes (Cosmes, Cossé le Vivien, Cuillé et Méral) assurent par ailleurs le broyage du sol dans le cadre de conventions de prestations de services. De nouvelles conventions seront à signer pour la période 2026-2029
- 12 580€ TTC** pour la convention d'entretien (21 jours par an) signée avec le chantier d'insertion Études et chantiers pour l'entretien des parkings de la Voie Verte, du mobilier urbain (barrières, bornes, panneaux...), de la signalétique, des ouvrages d'arts de la voie verte et des sentiers non mécanisables.
- 8 500€ TTC** pour les travaux d'aménagement, de signalétique ou de plantations sur les sentiers de randonnées (sur nouveaux tronçons ou tronçons existants inscrits au schéma intercommunal de randonnées)
- 600€ TTC** de frais de services (destruction de nid de frelons, frais de parution de marché...)
- 6 400€ TTC** pour les charges de personnel du service (1 agent ; 0.15 ETP)

**Vu la délibération n°2023-10/138 du Conseil communautaire du 9 octobre 2023 donnant délégation au Président pour lancer toutes consultations dans le cadre des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

**Considérant la proposition de la Commission Voirie réunie le 4 novembre 2025,**

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 45 (retour de Philippe GUIARD, sortie de Richard CHAMARET)

Votants : 50 (sortie de Richard CHAMARET qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (50 votants)**

⇒ **INSCRIT** une enveloppe financière au BP 2026 de **71 385 € TTC** définie ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à :

- **RETENIR** les entreprises les mieux disantes pour les prestations d'entretien des sentiers de randonnées pour la période 2026-2029 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
- **SIGNER** les marchés sus visés et toutes pièces afférentes à ces marchés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie pour 2026.

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les conventions à intervenir avec les communes pour la réalisation des prestations de broyage des sentiers de randonnées,

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 22 janvier 2026

Pour extrait conforme,  
Le Président,



**Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance,



**Maxime CHAUVIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260119-DELIB20260107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

